



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

examens et concours

Question écrite n° 13217

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les épreuves de fin de première année de pharmacie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, par centre d'examen, le numerus clausus et le nombre d'admis en juin 1997.

Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous fait apparaître le numerus clausus des études de pharmacie pour l'année universitaire 1996-1997, ainsi que le nombre d'admis, par université, à l'issue des épreuves de classement organisées au titre de cette année universitaire. Numerus clausus Pharmacie 1996-1997

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13217

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2185

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3038